

Un label pour la promotion de la santé destiné aux communes vaudoises

Le label intercantonal «Commune en santé» permet la valorisation de l'engagement des communes pour la promotion de la santé, l'optimisation des compétences communales en la matière et l'obtention d'un soutien dans le développement de nouveaux projets. La première commune vaudoise labellisée est Château-d'Œx avec trois étoiles et six communes sont en cours de labellisation (Bercher, Ecublens, Grandson, Montagny-près-Yverdon, Renens et Sainte-Croix).



Oriana Villa
Chloé Meillard
Coordination vaudoise
du label Commune
en santé

Les choix d'adopter de saines habitudes de vie relèvent des individus, mais ces décisions sont en partie conditionnées par l'environnement dans lequel ils vivent. Promouvoir la santé – définie par l'OMS comme «un état de complet bien-être physique, mental et social [qui] ne consiste pas seulement en une

absence de maladie ou d'infirmité!» – c'est donc encourager les saines habitudes de vie mais également proposer un environnement et des conditions de vie adéquates.

En ce sens, la santé est l'affaire de tous, y compris des communes.

Le rôle de la commune

En tant qu'autorité et cadre de vie, une commune peut influencer favorablement la santé de ses habitant-e-s. Elle peut agir sur les facteurs individuels, en

transmettant connaissances et compétences en matière de santé ainsi que sur les problèmes de santé publique locaux qu'elle identifie. Une commune peut également œuvrer sur l'environnement physique et social offert à sa population. Places de jeux, pistes cyclables, campagnes anti-tabac, ateliers de cuisine, soutien aux proches aidants ou encore bancs publics pour les aîné-e-s sont quelques-unes des nombreuses mesures qui ont un impact sur la qualité de vie des individus.



© Ville de Lausanne / © SPACOM

Valoriser et aller plus loin

Le label «Commune en santé» a été pensé pour permettre la valorisation des initiatives communales en faveur de la promotion de la santé. Il offre aux communes qui le souhaitent la possibilité de dresser un inventaire de toutes les mesures de promotion de la santé qu'elles mettent en œuvre ou soutiennent. Tout au long de cette démarche, la coordination du label est présente pour accompagner les municipalités dans leur réflexion sur la qualité de vie de leurs citoyen-ne-s et, si souhaité, elles peuvent être conseillées et orientées pour combler les éventuelles lacunes identifiées ou aller plus loin.

Pour obtenir ce label gratuit, les municipalités doivent être impliquées dans le déploiement d'au moins une mesure dans six différents domaines: politique communale, animation et fêtes, famille et solidarité, école, économie et commerces ainsi qu'espaces publics. Sur la base d'un inventaire des mesures entreprises dans la commune, un comité de labellisation – composé d'experts des différents domaines concernés – s'assure que les conditions sont réunies, détermine le nombre d'étoiles attribuées et octroie le label pour une durée de trois ans.

Des bénéfiques pour les communes...

S'engager dans le label permet aux autorités politiques de réaliser et mettre en valeur leur implication en termes de promotion de la santé. En effet, au cours du processus de labellisation, de nombreuses prises de conscience viennent ponctuer la démarche.

En outre, avec le label, une commune renvoie une image positive, dynamique et soucieuse du bien-être de ses habitant-e-s. Les compétences communales sont optimisées, que ce soit au travers de l'acquisition de nouvelles connaissances en promotion de la santé, de la réalisation du bilan des mesures existantes ou de l'identification des besoins. Les contacts avec les organismes régionaux de prévention et promotion de la santé sont favorisés et un soutien dans le développement de nouveaux projets est proposé.

... et pour leur population

En tant que démarche de promotion de la santé, la labellisation engendre de nombreux avantages pour les habitant-e-s. Une population qui habite, étudie ou travaille dans une commune active en promotion de la santé voit son quotidien s'améliorer. Par ailleurs, en organisant ou en soutenant des activités à l'attention de groupes spécifiques (élèves, seniors, migrant-e-s, ...), la commune favorise les rencontres entre les habitant-e-s et les générations, ce qui participe à une meilleure cohésion sociale et à la réduction de problèmes identifiés (isolement social, violence, nuisances sonores, etc.).

Un label romand

Développé par Promotion Santé Valets, le label «Commune en santé» est maintenant proposé aux communes vaudoises, jurassiennes, valaisannes, genevoises et thurgoviennes. Cette collaboration intercantonale a donné lieu à un site internet commun:

www.labelcommunesante.ch. Dans le canton de Vaud, le projet est coordonné par «Ça marche! Bouger plus, manger mieux» le programme cantonal de promotion du mouvement et de l'alimentation favorables à la santé, en collaboration avec Promotion Santé Suisse et mené par les Ligues de la santé. ■

1. Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 Etats (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, n° 2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948.



Commune en santé

Contact

Label «Commune en santé»
Programme cantonal «Ça marche!»
Ligues de la santé
Avenue de Provence 12
1007 Lausanne
021 623 37 53
commune@ca-marche.ch

Pour aller plus loin

Des documents pratiques et des exemples de mesures sont disponibles sur le site du Programme «Ça marche! Bouger plus, manger mieux» sous l'onglet *documents* du projet *Label «Commune en santé»*
www.ca-marche.ch/communesante



NOUS FAISONS POUR VOUS ...

IMPRESSION NUMÉRIQUE
RELIURE INDUSTRIELLE
MISE SOUS PLIS & ENVOI

**ALORS ...
CONFIEZ-NOUS VOS
RAPPORTS DE GESTION !**

Les Ateliers Olbis participent à la mission de la Fondation les Oliviers en offrant des prestations de réinsertion professionnelle.

Chemin du Rionzi 61 | 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 644 37 44 | Fax 021 644 37 40
www.olbis.ch | info@olbis.ch

